



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL
SECTION SPÉCIALISÉE
FORMATION CONTINUE**

24 NOVEMBRE 2020

ACTUALITÉS DU PLAN MANAGÉRIAL

Activités principales du plan managérial

- A. La définition d'un parcours de professionnalisation des encadrants

- B. Les formations relatives au télétravail

A. La définition d'un parcours de professionnalisation pour les encadrants

- Poursuite des travaux après l'enquête de février 2020,
- Constitution d'un GT qui a permis de proposer un parcours modulaire,
- Validation attendue par le CODIR en février 2021,
- Un parcours constitué de deux dispositifs distincts:
 - La prise de poste sur une période de 12 mois comprenant des modules obligatoires et d'autres plus spécifiques;
 - Tout au long de la carrière

A. La définition d'un parcours de professionnalisation des encadrants

- Un parcours comprenant des périodes de formation mais également des modules d'accompagnement (tutorat, échanges entre pairs, co-développement, coaching,...)
- Construction de l'offre de formation et d'accompagnement en s'appuyant sur l'existant (PFRH, formation initiale en école, ...) et en développant ce qui manquerait
- Gagner en lisibilité et en cohérence en incluant notamment les dispositifs existants (Prise de poste des cadres de l'enseignement, etc...)

B. La formation au télétravail

- Les offres de formations relatives au télétravail visent deux publics: les agents et les encadrants. Ces offres peuvent être proposées en interne MAA ou via les PFRH.
- Des formations à destination des encadrants:
 - En AC: 14 sessions organisées avant la fin de l'année pour 112 agents,
 - En Régions: plus de 30 sessions organisées.
- La création d'un e-learning pour tous les télétravailleurs est en cours dans le cadre du projet Mentor.